

TUER AU COEUR DE LA FAMILLE

Les femmes en relais

Violaine Baraduc

Presses de Sciences Po | *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*

2014/2 - N° 122
pages 63 à 74

ISSN 0294-1759

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2014-2-page-63.htm>

Pour citer cet article :

Baraduc Violaine, « Tuer au coeur de la famille » Les femmes en relais,
Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 2014/2 N° 122, p. 63-74. DOI : 10.3917/ving.122.0063

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Tuer au cœur de la famille

Les femmes en relais

Violaine Baraduc

Encore largement ignorée, la participation des femmes au génocide des Tutsi est pourtant décisive dans la perpétration du crime, dans le passage à l'acte comme dans la remise en cause des solidarités familiales qui avaient pu, lors de massacres précédents, limiter les effets de la propagande raciale. L'étude de cas qui suit met en lumière ces dynamiques à partir d'interviews réalisées avec des femmes condamnées pour crime de génocide.

La participation des femmes au génocide des Tutsi rwandais retient moins l'attention que celle des hommes, car elles ont été bien moins nombreuses à intégrer les rangs des tueurs. Ces dernières représentent aujourd'hui 6 % environ des détenus condamnés pour crime de génocide : en 2012, sur le total des 39 966 génocidaires encore incarcérés, 2 414 étaient des femmes¹. Ce chiffre n'inclut toutefois pas celles qui ont été libérées auparavant², ni celles qui avaient participé aux pillages et à la destruction des biens de leurs voisins tutsi, ces actes n'ayant pas été sanctionnés par des incarcérations³. Ces crimes, considérés comme

secondaires, sont ainsi rendus invisibles sur le plan statistique et, d'une certaine manière, historique.

Cette marginalité relative s'est traduite par une forme de désintérêt de la part des sciences sociales, qui ont négligé la question de la participation des femmes au génocide⁴. L'importance de leur engagement dans les violences antitutsi, et notamment dans la propagation de celles-ci, justifie pourtant que l'on s'y intéresse. Le cas bien connu et exemplaire de Pauline Nyiramasuhuko, ancienne ministre de la Famille et de la Promotion féminine, condamnée à la prison à vie par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) en juin 2011 pour son rôle dans l'incitation aux massacres et aux violences sexuelles, a certes mis en lumière une participation effective des femmes au génocide⁵. Mais en dehors de cette affaire emblématique, on doit insister sur le fait que les femmes ont tenu, à des niveaux divers,

(4) Scott Straus, dans son chapitre consacré aux tueurs et à sa méthode d'enquête, évacue la question, en affirmant qu'il s'agit d'un phénomène trop marginal pour être étudié. Les femmes ne représentent, selon ses chiffres, que 3 % du nombre de génocidaires incarcérés (Scott Straus, *The Order of Genocide : Race, Power and War in Rwanda*, Ithaca, Cornell University Press, 2006, p. 100). Il faut noter que Straus s'appuie sur les chiffres fournis par Nicole Hogg, produits par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui comptait 3 442 femmes suspectées de crimes de génocide et détenues en 2001. Toutefois, celle-ci précise dans une note qu'il n'est pas établi que ce nombre corresponde bien à celui de la population totale des femmes incarcérées à cette date (Nicole Hogg, « *I Never Poured Blood* » : *Women Accused of Genocide in Rwanda*, Montréal, McGill University, 2001, p. 58, n. 294).

(5) Condamnée en première instance, son affaire est désormais pendante devant la chambre d'appel.

(1) Chiffres transmis par le service correctionnel rwandais en mai 2012 (Rwanda Correctional Service).

(2) Environ cinquante mille détenus ont en effet été provisoirement libérés en 2003 et 2005 pour avoir formulé des aveux et dans l'attente de leur procès. (République rwandaise, Service national des juridictions *gacaca* (SNJG), *Rapport final*, Kigali, juin 2012)

(3) Voir Nicole Hogg, « Women's Participation in the Rwandan Genocide : Mothers or Monsters ? », *International Review of the Red Cross*, 92 (877), mars 2010, p. 80-83.

une place singulière dans l'exécution des tueries. Ainsi, alors que les femmes avaient constitué jusqu'ici le dernier rempart à l'extension des violences dans l'espace du foyer, et pour la première fois en 1994, certaines d'entre elles ont rejoint les rangs des exécutants, servant de relais au massacre au sein même des familles.

Certaines études consacrées à la Shoah montrent l'intérêt d'étudier un tel phénomène à une échelle micro ou depuis le point de vue des femmes elles-mêmes¹, à la recherche de nouveaux aspects de la violence ou du cadre mis en place pour la produire. De même, dans le cas du Rwanda, aborder le génocide en adoptant le point de vue des femmes fait sens à la fois pour l'analyse du comportement des acteurs et pour la prise en compte des logiques d'ensemble qui ont prévalu au moment des faits.

Cet article s'appuie sur une enquête réalisée depuis 2011 dans l'entourage de huit détenues, soit près de quatre-vingts personnes (famille, voisins, complices), au sein des prisons de Kigali et de Mpanga, et des communes où celles-ci ont vécu, dans les campagnes entourant Kigali ou à l'intérieur même de la ville. L'invisibilité des violences commises par les femmes pendant le génocide a justifié de travailler auprès de personnes dont la culpabilité avait été prononcée par la justice, tout le projet de l'enquête étant de rompre avec la forme du procès et d'encourager une parole qui s'inscrit dans des logiques de sociabilité compatibles avec l'espace de la prison.

L'échantillon des huit détenues de la prison centrale de Kigali a été constitué sur la base

(1) Elissa Mailander-Koslov montre par quelles voies les surveillantes des camps de concentration de Majdanek et de Ravensbrück ont incorporé la violence qui s'y produisait, alors même qu'elles n'y semblaient pas préparées. Voir Elissa Mailander-Koslov, « La violence des surveillantes des camps de concentration national-socialistes (1939-1945) : réflexions sur les dynamiques et logiques du pouvoir », *Online Encyclopedia of Mass Violence*, 2012, <http://www.mass-violence.org/La-violence-des-surveillantes-des-camps-de-concentration> (7 janvier 2014).

d'une première enquête. Il devait répondre à plusieurs exigences : celles de l'administration pénitentiaire soucieuse de ne pas réunir plus de dix prisonnières, pour des raisons de sécurité ; celles d'une recherche désireuse de mobiliser des femmes aux origines sociales variées, aux modalités de participation au génocide variables et aux condamnations également différentes. Celles-ci ont été volontaires pour prendre part au projet qui les a engagées collectivement, dans le cadre d'ateliers, et individuellement, au cours d'entretiens. La recherche a par ailleurs intégré la réalisation d'un film documentaire, initiant de nombreux échanges entre elles-mêmes et leur famille.

Les données produites sont ainsi le résultat d'un dispositif inédit, abordant le génocide depuis des trajectoires individuelles construites en amont, et dont certaines décisions de participation à la violence se recomposent au fil de la reconstruction d'une mémoire personnelle, familiale ou collective. Bien entendu, elles ne permettent pas de traiter le phénomène des violences féminines dans sa globalité : elles excluent les femmes ayant été suspectées de pillage ou condamnées à de courtes peines, et elles se limitent à un espace géographique restreint, intégrant pour une part une population urbaine largement minoritaire en 1994.

Dans le cadre de cet article, nous nous centrons sur le parcours de deux de ces femmes, Immaculée et Mwamine. Leur destin permet d'évoquer l'un des aspects particuliers du génocide : la pénétration des violences dans l'espace familial. En prenant l'exemple de familles composées dans ce cas précis de femmes hutu autrefois liées à des hommes tutsi, nous verrons comment les massacres se sont déployés jusqu'à l'échelle la plus réduite, et dans la proximité la plus grande entre victimes et bourreaux. À travers les cas d'Immaculée et de Mwamine, nous observons de quelle manière les exécutants du génocide ont pu intérioriser

les représentations de l'« ennemi tutsi », tout en rendant compte du rôle que les femmes ont parfois tenu dans la mise en œuvre d'une violence inouïe.

Les femmes et la maison, ultimes remparts

Mobiliser les femmes, un enjeu

Le génocide des Tutsi rwandais a pris appui sur la division administrative et sociale du pays. Ainsi a-t-il reposé sur le pouvoir des responsables territoriaux, celui-ci pouvant toutefois être court-circuité par les militaires, alors tout-puissants. Dans cette chaîne de commandement, en marge de laquelle il faudrait faire apparaître les miliciens et d'autres acteurs progressivement intégrés à leurs groupes, couvrant une zone plus ou moins étendue en fonction de leur zèle, les femmes venaient en dernier lieu. Ce sont elles qui avaient la main sur la plus petite entité sociale du pays : la maisonnée.

Chacun, donc, à son niveau, dans son milieu social, a été mis à contribution, les femmes au même titre que les hommes. Elles ne firent pas « exception¹ ». Mais leur mode de participation va toutefois revêtir des modalités différentes. Celles-ci ont occupé une place particulière, à la croisée des préoccupations de la guerre et du génocide, puis des intérêts du voisinage et de la famille. Comme l'expose très bien Françoise, l'une des huit détenues du groupe évoqué plus haut, elles avaient été « sensibilisées » antérieurement :

« Donc nous avions déjà cette idée que les Tutsi étaient les ennemis [*umwanzi*] des Hutu, que ce sont des serpents [*inzoka*], que c'est une mauvaise race [*ubwoko bubu*] et au moment du génocide, parce que nous étions déjà sensibilisées, cela nous

a amenées à participer. Surtout qu'on nous disait que personne ne doit être défaillant [*ikigwari*], que chaque personne doit y prendre part². »

Elles représentèrent de surcroît des cibles privilégiées pour la mobilisation meurtrière, car, comme l'exprime cette fois Immaculée :

« En 1959, beaucoup de femmes ont caché des Tutsi. L'ennemi était connu, c'était les Tutsi. En 1973, même chose. En 1994, on a dit : "Plus de femmes qui cachent des Tutsi !" C'est pourquoi, dans la sensibilisation, on a visé la femme comme un élément moteur. »

Deux aspects permettent de mesurer l'enjeu représenté par l'engagement des femmes dans les violences du génocide, faisant des massacres un phénomène total. Tout d'abord, elles constituaient un maillon essentiel de la « pureté ethnique³ » : s'appuyer sur les femmes ayant, selon les règles de la patrilinéarité, mis au monde des enfants tutsi, permettait de répondre au principe d'une extermination « à la racine ». Ensuite, une fois le crime introduit dans l'espace conservé par les femmes, si étroit soit-il, les maisons ne pouvaient plus servir de lieu de refuge aux personnes pourchassées. Cette idée que les femmes détenaient le pouvoir de protéger ou au contraire de dénoncer les Tutsi ayant trouvé refuge dans les maisons est confirmée par une rescapée :

(2) Tous les extraits présentés dans ce texte sont le fruit des efforts de traduction engagés par Faustin Murangwa et Étienne Nsanzimana ; qu'ils en soient tous les deux ici chaleureusement remerciés.

(3) Nous nous référons à une idée sous-jacente dans *Les Dix Commandements des Babutu* publiés par le journal extrémiste *Kangura* en décembre 1990. Quatre de ces « dix commandements » exaltent les vertus morales de la « femme hutu » et enjoignent les Hutu à cesser toute relation matrimoniale et amoureuse avec les femmes tutsi. Une analyse de ce texte extrémiste est proposée par Jean-Pierre Chrétien dans « "Presse libre" et propagande raciste au Rwanda. *Kangura* et "les 10 commandements du Hutu" », *Politique africaine*, 42, juin 1991, p. 109-120.

(1) Grégoire Nyirimanzi, détenu : « Leurs maris ont participé, leurs parents, leurs voisins. Elles ont dû se dire qu'elles ne pouvaient pas être l'exception. »

« Quand une femme était bien, elle pouvait vraiment te laisser rester dans la maison. Même chez mon oncle, c'est sa femme qui a fait que j'en sorte. [...] J'ai pris la décision de partir, car je savais qu'elle me livrerait si je restais chez elle. »

Autrement dit, l'implication des femmes ne laissait aucune chance aux victimes, les privant de tout refuge auprès de leurs parents ou de leurs voisins.

Les différents types de participation

Dans les prisons rwandaises, on trouve aujourd'hui des femmes dont la violence s'est retournée contre les membres de leur propre famille. Pour d'autres, la cellule familiale a représenté le principal lieu d'agrégation des tueurs lors des massacres.

Ainsi Stéphanie, aujourd'hui âgée de quarante-trois ans, a-t-elle participé avec ses enfants aux battues menées sur les collines de Jali. Dans cette commune, la majorité des Tutsi furent conduits à l'église par des militaires et des hordes de civils pour y être exécutés. En compagnie de sa fille, Stéphanie a traqué les derniers survivants : elle tua ainsi une vieille femme, protégée par la belle-famille de son fils. Dans une expérience similaire, Laurence a pris part à une attaque aux côtés de son mari et de deux de ses fils, issus d'un premier mariage. Au moins six personnes ont été tuées ce jour-là. Pour sa part, elle est accusée d'avoir violemment frappé deux des victimes, dont l'une sur les organes génitaux, ainsi que d'avoir déshabillé partiellement l'une d'elle et d'avoir tué, en complicité avec son frère et en marge de l'attaque, la fillette qui était parvenue à s'échapper. Dans les deux cas, il s'agit d'un engagement volontaire, encouragé par la multiplication des attaques visant à exécuter les survivants.

La dimension collective de telles agressions a joué un rôle considérable dans l'enrôlement des femmes qui, avec l'idée qu'« il n'y aurait

pas d'autres conséquences¹ », a renforcé le sentiment d'impunité et de sécurité. Stéphanie explique en ces termes la manière dont les femmes ont participé :

« Quand tu entendais les cris retentir sur la colline, les coups de sifflets, les femmes accouraient et elles revenaient avec des pillages : des petits paniers, des calebasses. [...] Et tu restais là pour regarder parce que tu n'avais peur de rien, tu te sentais protégée, voilà c'est ça. Tu restais là, ils tuaient et quand cela recommençait ailleurs, tu parlais pour aller piller. »

Si la répartition des tâches dans ce que les exécutants appelaient alors le « travail » [*akazi*, ou encore *gukora jenocide* du verbe *gukora*, travailler] semble nette dans cet extrait, il ressort pourtant des entretiens qu'il n'existait pas de frontière clairement établie entre les tâches meurtrières dévolues aux hommes d'un côté, aux femmes de l'autre. Mais comparativement aux hommes, quasiment toujours mêlés directement à des crimes de sang, les femmes ont tenu des rôles plus divers, certaines n'ayant occupé que des places secondaires en suivant les attaques, en déshabillant les morts, en encourageant les assaillants, en observant les tueries ou en se moquant des cadavres².

Telle rescapée évoque en ces termes l'implication des femmes sur sa colline, à proximité de Kigali :

« Les hommes ici tuaient, mais les femmes, vraiment, c'était comme si elles venaient assister à une fête de mariage. Elles, elles ne s'inquiétaient de rien, car elles savaient que c'était les Tutsi que l'on chassait, pas les Hutu. Les hommes finalement venaient abattre les vaches, et les femmes

(1) Selon Immaculée, « les Hutu comprenaient qu'ils avaient gagné et qu'il n'y aurait pas d'autres conséquences ».

(2) Pour une approche générale et immédiate des violences commises par les femmes, voir le rapport publié par African Rights, *Rwanda. Moins innocentes qu'il n'y paraît. Quand les femmes deviennent meurtrières*, Londres, 1995.

venaient prendre la viande. Je connais plusieurs femmes qui ont dit à d'autres : "Ah toi ! Ton mari est en train d'abattre les vaches, de te nourrir, et toi tu ne fais rien. Tu dois faire quelque chose". [...] Je me souviens d'un jour où on m'a emmenée à la rivière, il y avait au moins un millier de femmes derrière moi. [...] Comprenez alors que leur rôle était de montrer à quel point elles étaient heureuses de voir ce qui se passait, et excitées par cela. »

Moins nombreuses peut-être, les femmes ayant participé directement aux massacres existent pourtant bel et bien, soit qu'elles aient occupé un rôle prépondérant dans la désignation et la traque des victimes, soit qu'elles aient intégré un groupe d'*Interahamwe*, de miliciens, ou qu'elles aient voulu se distinguer lors d'une attaque en y prenant part personnellement. Dans les trois cas, des femmes ont su intégrer les rouages de la machine exterminatrice. En fonction du milieu dont elles étaient issues et de la place qu'elles y occupaient, elles ont pour certaines participé au génocide dès les premiers jours, là où d'autres y sont venues beaucoup plus tard. La date d'entrée dans les tueries et la forme prise par l'engagement ont le plus souvent déterminé la nature des violences commises. Celles-ci pouvaient s'inscrire dans la continuité d'une activité militante et délinquante ou bien, tout au contraire, constituer une rupture véritable.

Parmi les huit détenues de notre enquête, nombreuses sont celles qui avaient adopté avant 1994 des attitudes alors jugées transgressives, comme la consommation d'alcool dans des cabarets, la maternité hors mariage, l'intégration de groupes d'hommes, la participation à des activités délinquantes, l'animation de meetings politiques. Parmi les femmes rencontrées et condamnées pour leur participation à des meurtres, plusieurs sont qualifiées par leur entourage en des termes qui les inscrivent à la marge de leur genre, comme *igishbegabo*

(littéralement « hommasse », femme d'allure masculine, autoritaire et criarde), *umugabo* (homme), ou encore *ingare* (femme « difficile », qui se comporte comme un homme).

Voici comment Françoise, alors milicienne *Interahamwe* dans un quartier populaire de Kigali, rend compte des modalités particulières de la participation des femmes :

« Si les femmes sont apparues pendant le génocide, c'est qu'elles aiment là où il y a du bruit, faire les badauds, elles aiment là où ça éclate [*byacitse*] et accourir. [...] Que ce soit dans cette prison ou les autres, tu trouves que la plupart des femmes ont été vues en train d'accourir vers les lieux, de rameuter [*kuvuza induru*, littéralement "faire du bruit", terme issu du champ sémantique de la guerre et de la chasse], de débusquer les gens cachés [*kuvumbura*, terme initialement employé pour la chasse, lorsqu'on traque un animal] et nous suivions, nous passions la journée à marcher et c'est à cause de cela que la plupart d'entre nous ont été condamnées. Et d'arriver à un endroit où il allait se passer quelque chose, de ne pas bouger et de rester jusqu'à ce qu'ils tuent quelqu'un, jusqu'à l'achever [*kurangiza*, littéralement "finir", "terminer"] en ta présence. »

Il est particulièrement intéressant de voir comment, dans un tel extrait, viennent se superposer des actes quotidiens, banals et innocents, provoqués par la curiosité, et des crimes purs et simples. Le propos rend compte de la diversité des formes d'engagement féminin pendant le génocide et, en même temps, il offre une restitution assez juste de ce qu'a pu être sa dynamique propre, sur un mode collectif, laquelle a contribué à « normaliser » la violence extrême.

Le franchissement du dernier rempart

Bien qu'à notre connaissance, aucun chiffre n'ait été publié concernant le nombre de mariages entre Hutu et Tutsi célébrés au

Rwanda avant 1994, ceux-ci n'en constituaient pas moins une réalité sociale certaine¹. Lorsque les massacres ont débuté, les membres hutu de telles familles ont ainsi dû prendre position, soit en leur faveur, soit contre eux, le crime devenant parfois la condition nécessaire d'un maintien dans leur communauté. Voici la réponse que l'une de ces femmes hutu, mariée à un Tutsi, et actuellement incarcérée à la prison de Mpanga, dit avoir apporté à la violence environnante, après plusieurs jours d'errance :

« Arrivée là où ils tuaient les gens, j'ai enlevé l'enfant de mon dos. Je l'ai mis par terre et l'un d'entre eux l'a frappé avec une massue. Puis il a dit que c'était moi qui devais le tuer pour que son sang ne les salisse pas. J'ai refusé et ils ont commencé à me frapper. Ils m'ont donné un bâton pour que je commence à le battre et comme je voyais la façon dont ils tuaient les gens de sang-froid, je l'ai fait. Je l'ai frappé trois fois. C'est comme ça que je l'ai laissé là en train de pousser son dernier souffle. »

Face aux crimes commis au sein même des familles, on ne doit pas écarter l'hypothèse que le génocide ait pu, dans certains cas, représenter une occasion de résoudre des conflits antérieurs, intérieurs ou extérieurs à la famille, intérieurs ou extérieurs à la communauté tutsi. Comme le dit François, l'une des détenues du groupe :

« En fait, c'était un peu partout pareil. Quand les gens avaient déjà des différends, c'était une chance pour eux, comme ça, ils en profitaient et ils tuaient : tu pouvais bien être Hutu mais on pouvait venir te tuer parce qu'il y avait un conflit, et tu partais avec les Tutsi. »

Au sein des familles « mixtes », des mésententes ont ainsi pu cristalliser des tensions

autour des identités respectives, à l'intérieur du couple comme plus largement dans la famille, et aboutir à autant d'incitations, d'intimidations ou d'ultimatums, conduisant alors à l'exécution des enfants ou du conjoint tutsi.

C'est ainsi que certains membres hutu de couples comprenant des Tutsi ont parfois anticipé ce qui pourrait leur être demandé. Comme Immaculée affirmant que « la méfiance ne pouvait pas manquer » entre Hutu et Tutsi, Mwamine montre très bien comment le doute s'est insinué dans son propre couple :

« Moi j'avais épousé un homme tutsi, même si mon père était congolais, nous avions l'ethnie hutu, et au moment du mariage sa famille lui a dit : "Cette femme n'est pas tutsi." Et chez moi on disait : "Cet homme, il est tutsi, prends garde à toi." [...] En 1990, quand le FPR [Front patriotique rwandais] a attaqué, ils ont repris l'histoire ancienne selon laquelle les Tutsi ont exploité les Hutu. Ils nous ont dit : "Les Tutsi qui avaient été chassés à cause de leur méchanceté reviennent et ils viennent vous achever." Cela a entraîné des conflits à l'intérieur des familles mixtes Hutu-Tutsi. [...] Ils venaient vers moi, femme hutu, ils me disaient : "Cet homme tutsi ne te fait pas confiance. Il peut te faire tuer." Et moi aussi cela m'amenait à me méfier de mon mari. C'est ça qui a conduit au génocide. »

Voilà qui permet de rendre compte de la manière dont le conflit a été intériorisé et la figure de l'ennemi personnalisée, incarnée au sein même des familles, et d'expliquer comment certaines identités se sont construites ou réaffirmées à l'occasion de la guerre puis du génocide.

Tandis qu'Immaculée, comme les autres détenues, utilise au cours de tel atelier des préfixes dépréciatifs en kinyarwanda pour évoquer l'« ennemi tutsi », elle a aussi recours à ce type de préfixe lors d'un entretien individuel, lorsqu'elle se remet en situation pour parler de son fils né d'une liaison avec un Tutsi. Alors que

(1) Jean-Paul Kimonyo, *Rwanda : un génocide populaire*, Paris, Karthala, 2008, p. 245-248.

les détenues sont nombreuses à dire *utunyenzi* (petits êtres minables ; de *inyenzi*, cafards) ou encore *utugegera* (misérables vauriens ; de *ingegera*, vauriens) pour parler des militaires du Front patriotique rwandais (FPR), Immaculée reprend les termes utilisés par son frère à la naissance de ce fils : *igibungu* (cette chose ; de *umubungu*, garçon) ou encore *igitutsi* (ce sale tutsi ; de *umututsi*, Tutsi). Le préfixe « *igi-* », différent du précédent, modifie ici la classe à laquelle appartient le mot « garçon », qui passe ainsi de la catégorie des êtres humains à celle des choses. En tout état de cause, dans les cas de Mwamine et d'Immaculée, l'intériorisation de la figure de l'ennemi a grandement participé à la construction et à l'affirmation de leur identité de Hutu ; à ce titre, elle mérite d'être retenue comme donnée fondamentale permettant d'appréhender les violences commises au sein des familles.

Deux parcours criminels

Inventaire des différences

Née en 1960 à Ruhengeri, Mwamine était mariée à un ingénieur agricole tutsi, membre du Parti social-démocrate (PSD), et qui avait rejoint les rangs de l'opposition au régime Habyarimana. Elle-même occupait un poste de fonctionnaire à Air Rwanda. En 1994, elle vivait dans le quartier de Cyivugiza, à Kigali, avec ses trois enfants. En plus de son emploi à l'aéroport, elle avait ouvert près de chez elle, quelques années plus tôt, un petit cabaret. Fervente militante du Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND), elle était une personnalité connue de son quartier et du parti, à la fois pour son statut privilégié de fonctionnaire, pour ses liens avec la famille du président, pour sa radicalisation progressive, enfin pour la multiplication de ses aventures amoureuses avec des notables locaux. Ces relations avec des personnalités

politiques et militaires ont été décisives dans le parcours de Mwamine et, plus tard, dans son engagement au cours du génocide : prenant la forme de rencontres furtives et traduisant un certain opportunisme, elles ont constitué l'interface entre militantisme et violence génocidaire. À ce sujet, Grégoire Nyirimanzi, ancien conseiller¹ autoproclamé du secteur de Nyakabanda pendant le génocide, dépeint en ces termes l'atmosphère régnant dans le cabaret : « Nous tous on y allait, et comme on était vraiment des hommes puissants, elle nous servait tous. On partageait, que ce soit moi ou les militaires qui étaient là : c'était une femme accueillante. » Cela explique la forte popularité de Mwamine dans le milieu des tueurs, et l'origine de l'équipement militaire dont elle était pourvue : uniformes, armes et gilets pare-balles.

Née en 1964 à Masaka, Immaculée Mujawamariya, elle, vivait grâce au petit emploi que les sœurs du dispensaire lui avaient offert après son premier accouchement, à l'âge de dix-huit ans. Réputée pour sa force et ses conduites jugées alors masculines et déviantes, Immaculée est décrite par tous comme une ivrogne. Issue d'une famille modeste, elle avait entrepris une formation militaire à la fin de l'école primaire, alors qu'elle était déjà adolescente. Après la naissance de sa fille aînée et tandis que ses relations avec sa mère se détérioraient, elle a abandonné son enfant à ses parents et poursuivi une vie d'errance. En 1989, elle est enceinte d'un deuxième enfant, issu d'une liaison avec un Tutsi qui tenait un petit bar dans son quartier. Une fois encore, elle a « jeté » le bébé à sa mère, selon les propres termes

(1) Le Rwanda comptait alors plusieurs échelons administratifs locaux : la préfecture dirigée par un préfet, elle-même divisée en communes avec à leurs têtes des bourgmestres ; les communes sont à leur tour composées de plusieurs secteurs sous la responsabilité de conseillers ; enfin, les cellules et leurs responsables complètent la pyramide administrative.

de celle-ci, qui aura finalement élevé seule les trois enfants d'Immaculée.

Un commerçant de Masaka, dont l'échoppe se trouve sur la place du marché, réfute l'idée qu'Immaculée ait pu être une « idéologue » ; il la décrit plutôt comme une opportuniste :

« Ce que je peux dire, c'est que Muja était de classe inférieure, de telle façon que tu ne pouvais pas dire qu'elle détestait les Tutsi. Tout ce qu'elle faisait, c'était chercher à remplir son ventre. Dès qu'on lui donnait un petit travail, que ce soit des Hutu ou des Tutsi, elle le prenait. Sa priorité, c'était de survivre. Après, dire qu'elle était une fervente partisane... ce n'est pas le cas à proprement parler : Muja a participé à tous les meetings de tous les partis ! Partout où on l'on fêtait, Muja était là. »

En 1992, Mwamine a été recommandée par François Karera, alors sous-préfet de Kigali rural (qui regroupe les communes proches de la capitale), pour cacher le dirigeant *Interabamwe* de Gitikinyonyi, Joseph Setiba, recherché pour des meurtres d'opposants. Tandis que sur fond de guerre entre le Front patriotique rwandais et les Forces armées rwandaises du gouvernement de Juvénal Habyarimana, le multipartisme vient d'être mis en place au Rwanda, son petit débit de boissons devient le repère des militants MRND du lieu, où elle distribue des cartes du parti aux nouveaux adhérents. Le rôle qu'elle s'attribue lui tient à cœur, au point d'occuper une place toute particulière dans les massacres de son quartier. Setiba parle de sa « transfiguration » entre leur première rencontre et le début du génocide :

« En 92, 93, la Mwamine que j'ai vue était une très belle femme. Une femme élégante, qui évoluait très bien. Vraiment, tu voyais qu'elle était fonctionnaire, qu'elle ressemblait à l'argent qu'elle gagnait. [...] La Mwamine de 94 avait totalement changé. Une femme très méchante, très déterminée dans les massacres, au point que

tu pouvais penser que c'était une autre Mwamine. Moi-même, elle m'a fait peur, alors que j'étais un homme et un *Interabamwe*. Je me suis dit : voilà une femme qui me dépasse. »

Quelle que soit donc la forme prise par son engagement au sein des activités du MRND, la place qu'elle a choisie d'occuper au moment du génocide se situait dans une forme de marginalité et d'excès.

Une identité construite par le massacre

Le choix de se joindre aux tueurs, alors perçus avant tout comme les prochains vainqueurs de la guerre, ne doit pas être expliqué seulement par l'opportunisme de Mwamine ou par le hasard. En effet, la façon dont elle restitue sa trajectoire et dont elle se représente sa propre identité est particulièrement significative. De son propre aveu, Mwamine éprouve beaucoup de difficultés à se situer entre l'identité tutsi, héritée de sa mère, et celle de Hutu, qu'elle a défendue, pour laquelle elle s'est battue, et que son père, militaire congolais hutu, avait demandée lors de sa naturalisation en 1973. Le rôle qu'elle a tenu au moment des massacres « contre les Tutsi et en faveur des Hutu » ne fait pourtant aucun doute : pour Grégoire, en 1994, Mwamine a voulu « défendre la peau de Hutu qu'elle s'était faite pendant toute cette période ». L'identité ainsi forgée s'inscrit dans une catégorie « ethnique », telle que construite par la propagande : son engagement en faveur de la cause hutu montre la dimension politique et idéologique des « identités ethniques ».

Immaculée était également issue d'une filiation qui comptait à la fois des parents hutu et, du côté de sa mère, tutsi. Au prix d'un travail de reconstruction, elle a bâti une forme d'identité à partir de sa trajectoire individuelle et de son expérience sociale, avant puis pendant les massacres, en marquant très nettement la volonté de « [se] "hutufier", [se] faire plus Hutu »,

selon ses propres termes. Au moment du génocide, l'appartenance héritée est donc devenue secondaire par rapport à l'identité construite, à un moment où la propagande et la dynamique toute particulière initiée par le multipartisme et la violence politique ont participé à forger des identités somme toute « fictionnelles », bien éloignées des héritages familiaux.

Ce qui a contribué à façonner l'identité des bourreaux au moment du génocide était donc bien plus fort qu'une simple appartenance ethnique. Ceci fut vrai pour les hommes comme pour les femmes, dans le contexte de déploiement de l'extrême violence. Qu'il s'agisse d'un mimétisme issu de sa formation ou de sa fréquentation des miliciens *Interahamwe*, Immaculée avait en tout cas incorporé les gestes, les mots et la culture de la violence propre à son groupe d'amis :

« Les gens avec lesquels je traînais et avec lesquels je buvais étaient justement ces sanguinaires [*inkorambaraso*]. Et même avant le génocide, ils étaient très cruels. [...] La bonne sœur était persuadée que je partageais leurs mauvaises manières et que j'étais contaminée par le groupe. »

*Des trajectoires qui se rejoignent
le 6 avril 1994*

Le 5 avril 1994, à la veille de l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, le mari de Mwamine, alors en poste près de Butare et avec lequel elle entretient de mauvaises relations, vient chercher les enfants. Les jours suivants, elle rejoint le groupe des *Interahamwe* de son quartier, qu'elle est accusée d'avoir dirigé. Aussi est-elle mise en cause dans la mort de nombreux voisins tutsi, alors majoritaires sur place et dont très peu survivent. Lorsque le Front patriotique rwandais, en position sur la colline faisant face à Nyamirambo, pilonne son quartier, elle quitte sa maison et trouve refuge plus haut, dans un secteur voisin.

Dans la maison de l'une de ses collègues de Air Rwanda, à quelques dizaines de mètres du quartier général des Forces armées rwandaises alors installé dans l'hôtel *Sun City*, elle monte un bar alimenté par le vol des dépôts d'alcool de la ville et accueillant seulement, comme le dit Grégoire, « des autorités qui [sont] entre le rang de conseiller et celui de colonel, en dehors peut-être du président des *Interahamwe* au niveau national ». Convaincue de la nécessité d'un combat final entre les Forces armées rwandaises et le Front patriotique rwandais et portée par son arrivisme, Mwamine adopte très vite l'idéologie du génocide. Après avoir participé aux exécutions de ses voisins, elle continue à guider les tueurs vers deux familles au moins. « Elle était juste là, dit Grégoire, motivée à tout faire pour, disons, protéger notre pouvoir. Elle se sentait à l'aise. »

Le 6 avril 1994, lorsque l'avion du président Habyarimana est abattu par un missile, Immaculée est au cabaret. Dès le lendemain, un premier homme est tué publiquement sur la place du marché, en présence de militaires venus distribuer des armes aux *Interahamwe*. Immaculée ayant plusieurs fois changé de version à ce sujet, il est difficile de savoir si c'est à cette occasion qu'elle entre en possession de son arme. Si elle ne la reçoit pas ce jour-là, elle n'en assiste pas moins au meurtre d'un vétérinaire. Lors des jours suivants, une première résidente du couvent est exécutée et Immaculée est présente lorsque l'un des chefs des *Interahamwe* vient chercher la victime.

Les sœurs fuient le dispensaire après le massacre du 9 avril à l'église de Masaka, dans laquelle s'étaient réfugiés de nombreux tutsi venus des villages environnants. Immaculée et Pascal, le cuisinier des sœurs, s'installent dans le couvent et font du centre de soins leur quartier général. Au moins trois enfants tutsi y sont tués et enterrés ; aucune des employées tutsi ne survit. Mais c'est par le meurtre d'une vieille

femme préalablement blessée dans la soirée du 6 avril qu'Immaculée commence à participer aux violences du génocide :

« Lui habitait dans la chambre de sœur Édith et moi je vivais dans celle de sœur Laurencie. Pascal est donc venu me dire : “Tu sais...” On avait bu beaucoup d'alcool traditionnel, on avait terminé un bidon. Il m'a dit : “Accompagne-moi pour qu'on enlève cette grosse tutsi [*kiriya gitutsi*].” J'ai demandé laquelle. Il m'a répondu : “Cette grosse vieille [*kiriya gikecuru*].” [...] Nous avons donc sorti cette vieille de son lit d'hôpital, Pascal l'a tirée et nous l'avons emmenée jusqu'aux *Interahamwe*. C'est là que Bakora l'a conduite à la fosse et l'a tuée là-bas. »

Dans certaines communes, les champs des Tutsi sont partagés sitôt la famille tuée, tandis que partout, bétail et maisons sont pillés. Cette incitation au meurtre que représente l'accaparement des terres ou des biens des Tutsi joue ici un rôle inséparable des violences elles-mêmes. Immaculée l'admet : « L'argent nous a brouillé les sens. [...] Aussi nous voulions cette richesse, pour toucher notre part, parce qu'ils disaient qu'après la victoire, il y aurait des récompenses. » À l'en croire, c'est la perspective d'accéder aux biens des victimes qui a déterminé la décision de faire exécuter la vieille femme alors soignée au dispensaire.

Différends familiaux et génocide

Dans le courant du mois de mai, Mwamine chercha à se rendre à Butare afin d'exécuter son mari. Joseph Setiba raconte l'organisation de l'expédition :

« Elle m'a demandé si je pouvais l'emmener à Butare voir son mari. J'ai accepté ce service car je la connaissais et j'ai constaté que Mahirane, le jeune garçon qui était avec elle, était devenu son amant. [...] Elle me disait qu'elle voulait qu'on aille voir son mari car il était tutsi et qu'elle le

soupçonnait d'être du côté des *Inkotanyi* [les soldats du Front patriotique rwandais]. [...] C'est pour ça que Mwamine est allée chercher son mari à *Faucon* et l'a amené à *Ibis*¹, et elle nous a trouvés là. On avait déjà changé de décision. Mais elle, ce qu'elle voulait, c'était qu'on l'élimine. »

Aux yeux de ceux qui sont alors présents, elle saisit l'occasion de régler ses comptes.

En fuite vers le Congo, Immaculée retrouva son fils Jérôme, alors âgé de cinq ans, à proximité de Ruhengeri. Pour la première fois de sa vie, sa mère s'occupe de lui : elle l'épouille et lui trouve des habits propres, et ils font ensemble le chemin jusqu'au Zaïre, où ils retrouveront plus tard la mère d'Immaculée. Les violences qu'elle inflige à cette mère et à ce fils se font l'écho de celles du génocide. Tous les trois partagent le souvenir d'une période marquée par sa furie. Jérôme raconte un épisode vécu au camp de Kahindo :

« Elle se comportait mal, elle rentrait toujours ivre, elle passait son temps à se bagarrer, à insulter la vieille, sans m'épargner non plus. Un jour elle a voulu me frapper et je me suis enfui. Elle m'a poursuivi, mais je me suis caché derrière les tentes avant de revenir. Elle avait pris un couteau avec lequel elle voulait me poignarder et la vieille m'a caché sous ses jupons. J'ai survécu comme ça. »

Immaculée se montre consciente des effets produits par la banalisation de la violence et tente de l'expliquer par la propagation et l'intensification de l'idéologie antitutsi à l'intérieur des camps de réfugiés :

« C'est à ce moment qu'ils nous ont dit [...] : “Vérifiez qu'il n'y a pas de sale Tutsi parmi nous,

(1) *Faucon* et *Ibis* sont des hôtels de Butare. C'est à l'hôtel *Ibis* que logeait Robert Kajuga, président des *Interahamwe* au niveau national, présent à Butare autour de la fin du mois de mai 1994, alors consulté par Joseph au sujet du mari de Mwamine.

ou quelqu'un qui ressemble." [...] Ils nous disaient : "Sachez que les serpents sont malins et qu'ils prolifèrent. Ils sont rusés ! Même si c'est ta mère ou ton enfant, surtout celles d'entre vous ayant épousé et eu des enfants avec des Tutsi, sachez qu'ils grandiront en ayant cette fourberie des Tutsi." [...] C'est de cette manière que, quand je suis venue habiter avec ma mère, j'ai pensé que toute sa famille avait été décimée, que son frère s'était enfui en Ouganda, qu'on nous disait qu'il avait des enfants et que peut-être ses enfants, si les réfugiés étaient en train de revenir, faisaient partie des *Inkotanyi*. [...] Je rentrais à la maison et je sentais l'envie de mettre en pratique sur ma famille cette animalité qui était en moi. [...] Juste parce que Jérôme était maigrichon et n'avait pas de gras, quand nous étions dans le camp, je disais même : "Je peux te tuer sans autre conséquence." »

Il est impossible de penser cette violence familiale en dehors de celle, englobante, du génocide. Dans les parcours de Mwamine comme d'Immaculée, on relève une forme de continuité entre les violences commises, celles dont elles ont été témoins, et celles qu'elles ont choisi d'exercer à l'intérieur même de leur cellule familiale, brandissant devant leurs proches le tout nouveau pouvoir dont elles étaient détentrices, exhibant leurs armes et vantant leurs performances « guerrières¹ ».

Dans le camp de réfugiés, Immaculée se préparait à attaquer le Rwanda avec d'autres anciens *Interahamwe* et de nouvelles recrues civiles, formés par les militaires des soldats des Forces armées rwandaises. La violence initiée

dans le cadre du génocide atteint alors son paroxysme :

« On apprenait à tuer une personne au corps à corps, parce que nous savions que nous nous préparions à rentrer au Rwanda : on ne venait pas avec amour, c'était dans un but criminel. On apprenait à faire exploser les maisons ou les voitures à distance. [...] Nous étions à la lisière de la forêt et tous les gens qui rentraient dans le bois vers ces heures-là, à partir de trois heures et demie ou quatre heures, on les tuait. Après les avoir tués, [...] chacun devait voir comment ils lui retiraient les intestins et tout ça. »

C'est précisément lors de cette période qu'elle s'en prend régulièrement à sa mère et à son fils : à la fois physiquement et psychologiquement, la violence du génocide, totalement intériorisée, pénètre alors profondément son propre entourage.

Mwamine et Immaculée ont été condamnées respectivement à perpétuité et à trente ans d'emprisonnement ; pourtant, les violences qu'elles ont fait subir à leurs proches ne font pas partie des accusations portées contre elles. Le franchissement de l'espace domestique n'en est pas moins déterminant pour toute compréhension de leur parcours, tant il apparaît nettement que les violences commises à l'extérieur et à l'intérieur de la famille n'ont cessé de se répandre.

Si les deux cas présentés ici, deux trajectoires différentes mais relevant d'un même processus d'entrée dans la violence meurtrière, ne sont pas nécessairement représentatifs de l'engagement des femmes dans le génocide, ils méritent d'être considérés pour ce qu'ils sont. En effet, ils permettent d'appréhender quelques-uns des mécanismes à l'œuvre à l'échelle individuelle et familiale, et de rendre compte de l'emprise que l'idéologie génocidaire a pu avoir sur certains membres de couples mixtes.

(1) Son fils dit d'Immaculée qu'elle l'a intimidé en se vantant d'avoir « bu le sang de personnes », d'avoir « mangé à la gorge de Tutsi ». Elle-même reconnaît avoir exhibé devant lui un fusil, une épée ensanglantée, une grenade. Moins d'informations nous ont été données à ce sujet pour Mwamine, sinon que depuis le camp où elle vivait au Zaïre, elle a continué à entretenir de véhéments échanges avec son mari, par le biais de la Croix-Rouge.

Prolonger cette réflexion par une étude des solidarités criminelles à l'intérieur de familles hutu permettrait de compléter l'analyse de la place stratégique que les femmes ont occupée dans l'exécution et la généralisation des massacres.

Violaine Baraduc, Centre d'études africaines (CEAf), 75006, Paris, France.

Doctorante en anthropologie à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) sous la direction de Stéphane Audioin-Rouzeau et de Jean-Paul Colley, **Violaine Baraduc** travaille sur l'implication des femmes dans le génocide des Tutsi rwandais à partir d'une enquête ethnographique débutée à la prison centrale de Kigali. Elle coréalise avec Alexandre Westphal un film documentaire sur ce sujet, qui a bénéficié du soutien du Centre national du cinéma (CNC), de la Société civile des auteurs multimedia (SCAM) et de la Fondation Jean-Luc Lagardère. (violaine.baraduc@laposte.net)